
**Technologies de l'information — Notation
de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1):
Spécification des objets informationnels**

AMENDEMENT 1: Modèle sémantique
d'ASN.1

iTeh STANDARD PREVIEW

*Information technology — Abstract Syntax Notation One (ASN.1):
Information object specification*

AMENDMENT 1: ASN.1 semantic model

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/f88200f3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-2:1998/Amd 1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

© ISO/CEI 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 2002

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent Amendement peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO/CEI 8824-2:1998 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.681/Amd.1.

[ISO/IEC 8824-2:1998/Amd 1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200f3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200f3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-2:1998/Amd 1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – NOTATION DE SYNTAXE ABSTRAITE
NUMÉRO UN: SPÉCIFICATION DES OBJETS INFORMATIONNELS**

**AMENDEMENT 1
Modèle sémantique d'ASN.1**

1) Paragraphe 3.4

Ajouter la définition 3.4.6 bis comme suit:

3.4.6 bis gouvernant; classe gouvernante: définition de classe d'objet informationnel ou référence à une telle classe qui a une influence sur l'interprétation d'une partie de la syntaxe ASN.1, celle-ci devant faire référence aux objets informationnels de la classe gouvernante.

(standards.iteh.ai)

2) Nouveau paragraphe 8.1 bis

ISO/IEC 8824-2:1998/Amd 1:2000
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200f3-3f86-436c-ba63-1c8dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

Ajouter un nouveau paragraphe après 8.1:

8.1 bis Les références aux objets informationnels et aux ensembles d'objets informationnels sont gérées par une classe gouvernante. Il est impératif que l'objet informationnel donné en référence et les objets informationnels de l'ensemble d'objets informationnels donné en référence soient de la classe gouvernante. Comme il n'y a pas d'équivalent de la "correspondance entre valeurs" spécifiée pour les objets informationnels, la déclaration ci-dessus signifie que l'objet informationnel ou l'ensemble d'objets informationnels doit avoir été défini au moyen de la même référence à une classe d'objet informationnel que celle utilisée comme gouvernant (ou une référence obtenue à partir de celle-ci par une simple affectation de référence). Deux instances identiques (mais différentes par le texte) de la notation de classe d'objet informationnel n'identifient **PAS** la même classe d'objet informationnel dans le cadre de cet impératif.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8824-2:1998/Amd 1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f88200b3-3f86-436c-ba63-71a508dc895a/iso-iec-8824-2-1998-amd-1-2000>

ICS 35.100.60

Prix basé sur 1 page